



## TUTELLE :Quels sont mes droits, descente de police.

Par **betty0147**, le **23/11/2010** à **11:19**

Bonjour,

Le Juge, m'a enlevé la Tutelle de ma cousine, que j'exerçais depuis 10 ans, nous n'avons pas compris pourquoi, ma cousine et moi, nous avons relever Appel, nous n'avons toujours pas de date d'Audience.

C'est la Cour d'Appel de Lyon .

Ma cousine habite chez moi depuis 10 ans, or tous les après-midi, je la conduisais chez-elle pour qu'elle ne perde pas ses repères !

Depuis le nouveau Jugement, elle ne veut plus aller chez-elle, elle a trop peur que le nouveau Tuteur la mette en Etablissement Psychiatrique, comme ils ont fait à ses Soeurs, qui pourtant n'étaient pas malades non-plus, donc elle est en permanence chez-moi, le Juge et le nouveau Tuteur sont au courant.

Le Tuteur refuse de venir la voir ici ?

Le 14 Novembre dernier, à 19h30, nous avons eu une descente des Gendarmes, à mon domicile, demandant si ma cousine était là , ils sont montés dans sa chambre ?

Ils m'ont demander si elle n'était pas agressive ???

Qu'elle avait un traitement Psy à prendre ???

Je précise, je n'ai jamais vu ma cousine malade !!!  
Il n'a jamais été question, qu'elle prenne un traitement !!!  
Ils veulent la faire passer pour folle, si je comprends bien ?  
Elle perd juste de temps en temps la mémoire immédiate !!!

Savoir, si elle mangeait bien ? etc....

Alors, est-ce que les gendarmes, avaient le droit de procéder ainsi, surtout qu'il n'ont pas voulu me dire pourquoi ???

Je crois comprendre que le Tuteur et certaines personnes de la Commune, ont fait croire que je le sequestrais, la pauvre !!!

Alors, qu'un des Gendarmes présent ce soir là, m'avait téléphoné 15 jours auparavant, un dimanche matin, pour me demander si ma cousine, était bien chez-moi, je lui avais répondu que ma cousine était devant la télé pour suivre sa messe, comme tous les Dimanches depuis 10 ans maintenant.

Je ne comprends pas, car les gendarmes sont bien au courant de cet état de fait, et-ce depuis 10 ans ...

Maintenant, je voudrais savoir mes Droits au sujet de cette descente de police, car j'en ai assez que des gens me fasse passer pour la méchante !!!

Ma cousine est très perturbée depuis, car elle ne comprend pas que les gendarmes viennent chez des particuliers, sans prévenir et surtout que l'on soient dérangés pour elle, et qu'en plus ils montent dans sa chambre, ils ont violé son intimité !

Que peut-on faire ?

Merci à vous .

PS : Je précise, il y a beaucoup de biens en jeu...  
Je ne suis pas l'héritière...